



Préparation de la campagne 2010 du Conseil de l'Europe contre la violence sexuelle à l'égard des enfants :

## **Consultation des experts sur la prévention des abus sexuels aux enfants**

Strasbourg, 10-11 décembre 2009

### Contexte

La stratégie du Conseil de l'Europe 2009-2011 en faveur des enfants, intitulée « prestations, protection et participation pour les enfants en Europe », vise principalement à éradiquer toutes les formes de violence à l'égard des enfants. En particulier, elle engage l'Organisation à lancer des actions de sensibilisation de grande ampleur pour prévenir et combattre l'exploitation et les abus sexuels à l'égard des enfants. En réponse à cette mission, le Conseil de l'Europe lancera, en octobre 2010, une campagne paneuropéenne pour mettre un terme à la violence sexuelle infligée aux enfants.

Pour réfléchir à un aspect particulier de la campagne à venir et après un appel à manifestation, le Conseil de l'Europe organise à Strasbourg, 10-11 décembre, une Consultation des experts sur la prévention des abus sexuels aux enfants au sein de la famille et de la communauté.

### Objectifs de campagne

La campagne aura deux objectifs complémentaires majeurs, à savoir :

- Promouvoir la ratification de l'instrument juridique fondamental du Conseil de l'Europe dans ce domaine, la **convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels**<sup>1</sup> (Convention de Lanzarote), ainsi que celle des conventions sur la cybercriminalité et sur la traite des êtres humains ;
- Promouvoir la mise en œuvre pleine et entière de la Convention de Lanzarote en créant des instruments et des supports d'information dont peuvent se servir les Etats parties pour appliquer certaines dispositions de la convention qui sont particulièrement novatrices mais compliquées.

### Sur quels aspects la campagne se concentrera-t-elle ?

La Convention de Lanzarote s'attaque aux diverses formes de violence sexuelle : la pédopornographie, la prostitution infantine, la sollicitation d'enfants en ligne à des fins sexuelles, le tourisme sexuel ciblé sur les enfants et les sévices sexuels à enfants. Les initiatives visant à promouvoir la **ratification** de cet instrument porteront, par conséquent, sur toutes ces questions et prendront la forme de conférences et de séminaires régionaux et nationaux destinés à des groupes cibles précis, dont les juristes, les parlementaires, les forces de l'ordre, le secteur privé, etc.

Etant donné que toutes les formes de violence sexuelle sont étroitement liées, les actions visant à faciliter la **mise en œuvre** par les gouvernements des dispositions de la convention porteront aussi sur toutes ces formes de violence sexuelle .

Une attention toute particulière sera accordée à la **prévention des sévices sexuels à enfants** au sein de la famille ou de la communauté. Cette décision repose sur des données actuelles qui montrent que les enfants sont le plus souvent la victime des personnes les plus proches d'eux comme un membre de la famille, des amis ou un voisin<sup>2</sup>. Cette approche ciblée contribuera, en outre, à éviter de mener des activités faisant double emploi avec les excellents travaux déjà entrepris par d'autres organisations internationales et non gouvernementales dans le domaine de l'exploitation sexuelle.

---

<sup>1</sup> Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels STCE n° 201, Lanzarote, 25/10/2007 (Convention de Lanzarote)

<sup>2</sup> *L'abus sexuel des enfants en Europe*, Corrine May Chahal et Maria Herczog (eds), publication du Conseil de l'Europe, 2003.

### **Quel type d'actions organisera-t-on?**

La campagne reflètera les nombreuses caractéristiques novatrices de la Convention de Lanzarote, en rapport notamment avec la prévention<sup>3</sup>. Elle encouragera la participation des enfants tout en lui servant de base. Elle examinera de près les processus de recrutement et notamment la formation des professionnels qui sont régulièrement en contact avec les enfants. Elle favorisera l'éducation relative à la violence sexuelle et la diffusion d'informations sur les services de protection de l'enfance, pour permettre aux enfants de contribuer à leur propre protection. Elle étudiera les exemples d'intervention précoce auprès des délinquants potentiels (notamment des mineurs). Enfin, elle s'efforcera de mieux sensibiliser le grand public, dont les parents, à la violence sexuelle. Ces actions ont pour but d'aider les gouvernements à respecter leurs obligations sur la Convention de Lanzarote.

### **Qu'est-ce qu'il y a après?**

Les résultats de la Consultation seront disponibles sur le site web du Conseil de l'Europe : [www.coe.int/children/](http://www.coe.int/children/). Ces résultats serviront également comme document de base pour définir la Campagne 2010 du Conseil de l'Europe contre la violence sexuelle à l'égard des enfants.

---

<sup>3</sup> Convention de Lanzarote, articles 4 à 9 .